Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20260602-2026_05_59DELIB-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du vendredi 29 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf mai à 19 h 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Loches, sur la convocation qui leur a été adressée le 22 mai 2026, en application des dispositions prévues aux articles L2121-10, L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame Valérie GERVÈS, et sous sa présidence.

PRÉSENTS :
Monsieur Louis TOULET, Madame Emilie LOUAULT, Monsieur Franck GEORGET, Madame Dominique BOUC, Monsieur Marc ANGENAULT, Madame Frédérique LACAZE, Monsieur Laurent ZUINDEAU, Madame Laurence LIEVEN, Monsieur Jérôme DESMÉE, Madame Béatrice MARCELIN, Monsieur Arnaud DIEUDONNET, Madame Patricia JOLLET, Madame Bénédicte CHEDEMAIL, Madame Corinne GILLARD, Monsieur Emeric GOURJON, Madame Anne PINSON, Monsieur Aurélien BARBIER, Madame Isabelle PRIETO, Monsieur Hadrien DE CLERMONT-TONNERRE, Madame Yasmine PROUDHON, Madame Adèle TROIVILLE, Monsieur Miguel CASTRO, Madame Olivia ZARCATE, Monsieur Benoit DATIN.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Monsieur Hervé JÉGOU ayant donné pouvoir à Madame Émilie LOAULT. Monsieur Pierre RAGUIN ayant donné pouvoir à Monsieur Louis TOULET. Monsieur Jean-Michel COUDERT ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent ZUINDEAU. Madame Nadine CARPENTIER ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme DESMÉE.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est désigné en tant que Secrétaire de Séance :
M. Jérôme DESMEE.

* * *

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre d'absent : 0

Pour : 29
Abstention : 0
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20260602-2026_05_59DELIB-DE

2026/05/N°59 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Madame le Maire expose ce qui suit :

- VU les articles L1414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

- CONSIDÉRANT qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du Conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

- CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder à un vote au scrutin secret, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- CONSIDÉRANT que conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délibération 2026/04/N°45 du 14 avril 2026, le Conseil municipal a fixé les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres.

Dans ce cadre, deux listes ont été déposées :

Liste 1 – « UN NOUVEL HORIZON POUR LOCHES : SOLIDAIRE, ECOLOGIQUE, PARTICIPATIF» :

Sont candidats au poste de titulaire :
Miguel CASTRO
Olivia ZARCATE

Sont candidats au poste de suppléant :
Benoit DATIN
Adèle TROIVILLE

Liste 2 - « Loches d'Aujourd'hui à Demain »:

Sont candidats au poste de titulaire :
Louis TOULET
Emilie LOUAULT
Dominique BOUC
Marc ANGENAULT

Sont candidats au poste de suppléant :
Franck GEORGET
Jérôme DESMÉE
Pierre RAGUIN
Nadine CARPENTIER

* * *

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20260602-2026_05_59DELIB-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DÉCIDE de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

- DÉCIDE à l'unanimité des membres du Conseil municipal de procéder à l'élection à main levée, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, en respectant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Election des membres titulaires :
Nombre de votants : 29
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrage exprimés : 29
Sièges à pourvoir : 5
Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5,8

Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1 : 4	0	1	1
Liste 2 : 25	4	0	4

Sont donc désignés en tant que :

Délégués titulaires :
Louis TOULET
Emilie LOUAULT
Dominique BOUC
Marc ANGENAULT
Miguel CASTRO

Election des membres suppléants :
Nombre de votants : 29
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrage exprimés : 29
Sièges à pourvoir : 5
Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5,8

Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1 : 4	0	1	1
Liste 2 : 25	4	0	4

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20260602-2026_05_59DELIB-DE

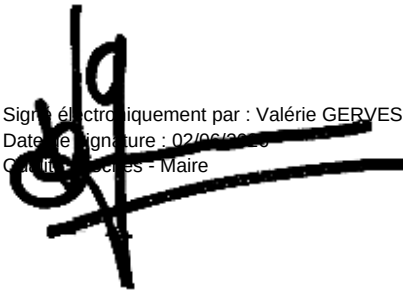
Sont donc désignés en tant que :

Délégués suppléants :
Franck GEORGET
Jérôme DESMÉE
Pierre RAGUIN
Nadine CARPENTIER
Benoit DATIN

Fait à LOCHES, le 2 juin 2026

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire



Signé électroniquement par : Valérie GERVES
Date de signature : 02/06/2026
Qualité : Loches - Maire

Signé électroniquement par : Jérôme DESMÉE
Date de signature : 02/06/2026
Qualité : Loches - Secrétaires de séances

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans cedex 1, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.